

## **Un revêtement pour limiter les nuisances sonores a été posé sur un tronçon de l'A4. Si l'essai est concluant, le dispositif sera généralisé.**

Depuis cet été, les engins de chantier s'activent sur l'autoroute A4, au niveau de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice (Val-de-Marne), aux portes de Paris. Sur un tronçon de trois kilomètres, 4.500 tonnes d'enrobés anti-bruit ont été posés pour limiter les nuisances sonores provoquées par le passage des voitures. L'opération aura nécessité seize nuits de travaux fin juin puis fin août-début septembre, pour éviter de gêner la circulation.

Le lieu de cette expérimentation - une première en Ile-de-France - n'est pas dû au hasard. Ce morceau d'autoroute combine un trafic dense, avec le passage de 250.000 véhicules par jour sur les dix voies de circulation dans les deux sens, avec la présence de nombreux logements. L'investissement de 2,2 millions d'euros a été cofinancé pour moitié par l'Etat, et moitié par la région Ile-de-France.

Le procédé n'est pas une innovation en tant que telle. Ce sont les enrobés fabriqués par l'entreprise Wiame VRD qui ont été retenus. « De nombreuses entreprises ont mis au point des produits de ce type », explique Eric Tanays, directeur des routes d'Ile-de-France (Dirif). Là où le projet prend de l'ampleur, c'est que, si cela fonctionne, le procédé pourrait être développé à plus grande échelle sur le réseau national non concédé d'Ile-de-France.

### **Diviser l'énergie sonore**

L'idée est d'expérimenter le dispositif pendant trois ans, afin d'en dresser le bilan global sur la réduction du bruit perçu par les riverains et sur la tenue du matériau sur la chaussée.

Avant l'intervention, le niveau sonore « *atteignait un peu plus de 70 décibels à certains moments le jour et à certains endroits en façade des immeubles* », décrit Eric Tanays. L'objectif est de diviser par trois l'énergie sonore émise au contact des pneus sur la chaussée. « *Nous voulons réduire le niveau de 5 décibels* », dit-il. Tout l'enjeu est de savoir aussi si ce revêtement phonique, sur le long terme, tient sur la chaussée et conserve le même niveau d'efficacité. Pour réduire les nuisances sonores, l'installation de murs anti-bruit - comme c'est le cas sur la partie traversant Saint-Maurice - ou la couverture partielle de l'autoroute, ont été étudiées. Les coûts seraient compris entre 100 et 160 millions d'euros. Et en termes de travaux - fermeture à la circulation, espaces contraints de chantier -, la faisabilité technique n'est pas simple.

Extrait de l'article de Marion INDERMANS

publié dans Les Echos le 13 septembre 2017